

Les aspirations des salariés du privé, dont les Gilets jaunes, en matière de salaires.

Définition : Sont désignés par “salariés”, les salariés du privé interrogés, y compris dirigeants salariés.

Le salaire actuel des salariés

Si le salaire moyen des Français est de 2.250 €, il est de 1944,30€ en l'occurrence chez les salariés interrogés. Le salaire médian net se situant autour de 1650 €.

14 % des salariés ont un salaire net de 3000 €. et plus Cette moyenne passe à 48 % chez les cadres supérieurs, 39 % chez les dirigeants salariés. Précision faite que ces derniers peuvent également bénéficier de revenus issus de dividendes.

Si on se base sur le niveau d'études, il n'y a que les diplômés du 2ème ou 3ème cycle qui vont bien au-delà de la moyenne gagnant 3000 € et plus (34 %). Les diplômés du premier cycle sont à 11 %. Les autres bien en deçà encore (< 7 %)

D'un point de vue politique, on retrouvera une proportion plus importante de salariés aux revenus dépassant les 3000 € plus proches de la politique actuelle de LR (25 %) et LREM (25%).

Niveau de satisfaction vis à vis des salaires

Avec 55 % en moyenne, la majorité des salariés ne sont pas satisfaits de leur salaire actuel. Les plus insatisfaits sont ceux dont le salaire net se situe entre 1000 et 1500 €. Ils sont 75 % en moyenne. Alors qu'on note que ceux se situant dans la tranche du dessous, gagnant moins de 1000 €, s'ils restent majoritairement insatisfaits (66 %), sont toutefois moins nombreux que ceux de la tranche du dessus.

On peut émettre l'hypothèse que ces derniers sont peut-être plus nombreux à être éligibles aux prestations sociales. Ce qui interroge sur la perception de la classe moyenne basse d'un déclassement par rapport à la classe moyenne supérieure. Et sur l'incitation à travailler plus pour gagner peut-être à peine plus que les salariés percevant en complément des prestations sociales.

Les soutiens du mouvement des Gilets jaunes sont plus nombreux que la moyenne à être insatisfaits de leur salaire (60 %). Il en est de même pour les électeurs qui ont voté Jean-Luc Mélenchon à la Présidentielle (60 %) et Marine Le Pen (65 %). Alors que le contraire s'opère chez ceux qui ont voté Emmanuel Macron. 60 % d'entre eux étant satisfaits de leur salaire.

Perspectives d'augmentation

63 % des salariés n'entrevoient pas de perspectives d'augmentation de leur salaire. Pour ceux qui gagnent moins de 1000 € le pourcentage s'élève à 77 %. Pour la tranche du dessus (de 1000 à 1500 €), 71 %.

En revanche, les salariés de plus de 3000 € pensent pour 60% d'entre eux avoir encore une marge de progression.

Quelle augmentation de salaire souhaitée par les salariés ?

Pour que la majorité des salariés soient satisfaits de leur salaire, il faudrait qu'en moyenne celui-ci augmente de 512 €. Or, cette moyenne prend en compte notamment les salariés gagnant 3000 € et plus dont 71 % souhaiteraient un niveau d'augmentation bien plus important que la majorité des salariés. (735,60 € en moyenne).

Si on calcule le montant médian d'augmentation de salaire souhaitée par l'ensemble des salariés, il est environ de 375 €. Donc pour que les salariés du privé soient en majorité satisfaits de leur salaire, il faudrait que leur salaire médian soit majoré d'au moins 375 €. Ce qui ramènerait ce salaire médian à 2025 €. Alors qu'il est de 1650 € actuellement.

Aspiration des Gilets jaunes concernant leur salaire

Depuis le 1er janvier 2019, le montant mensuel du Smic net est d'environ 1201 € net. Si on se penche sur la tranche des salariés dans laquelle se trouvent les Smicards, à savoir 1000€/1499 €, l'augmentation souhaitée des Smicards seraient de 358 € environ. Donc pour que la majorité des Smicards soient satisfaits, il faudrait que le SMIC passe à 1559 €, au moins.

Les Gilets jaunes se trouvent sociologiquement et majoritairement dans les tranches de salaires entre le SMIC et 2000 €.

Pour que les salariés des tranches 1000€/1499€ et 1500€/1999 € soient en majorité satisfaits, leur salaire devrait augmenter au moins de 350/ 360 €.

Peu ou prou comme les Smicards.

Serait-ce là le montant d'augmentation vers lequel il faudrait tendre pour apaiser les esprits et le climat social ?

Quelles répercussions du PAS et de la “prime Macron” sur les salariés du privé ?

Le “salaire net” vers un changement de définition ?

Avant le PAS, l'écrasante majorité des salariés (95 %) définissaient “le salaire net” comme étant celui restant après prélèvement des cotisations sociales/charges salariales et avant l'impôt sur le revenu.

Depuis le PAS, la définition a changé pour 63 % des salariés. Lesquels définissent désormais “le salaire net” comme étant celui restant après prélèvement des cotisations sociales/charges salariales et après prélèvement du montant de l'impôt sur le revenu.

Ce qu'on pourrait qualifier en quelque sorte de glissement sémantique n'aura-t-il pas comme conséquence d'éluider, d'une certaine manière, l'existence même de l'impôt sur le revenu ? Et de rapprocher sensiblement les montants des “salaires net” des contribuables à l'IR non imposables et imposables ? Rendant la ligne de démarcation plus floue ?

Des erreurs sur le PAS ?

Si plus de 75 % des salariés en moyenne n'ont constaté aucune erreur lors du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source, il n'en est pas de même pour les dirigeants salariés. Puisque la moitié d'entre eux (51%) ont relevé des erreurs. Erreurs de la part des Impôts, effectives ou supposées ?

Les dirigeants ont la possibilité de se rémunérer soit en salaires, soit en dividendes. Aussi, certains dirigeants salariés ont pu être tentés de charger leur salaire plutôt que leurs dividendes, du fait de l'année blanche de 2018. Selon cette étude, 57 % des dirigeants salariés se sont augmentés.

Seulement voilà, la Loi de Finances de 2017, en prévision de cette possible « optimisation fiscale » a mis en place un dispositif rectificatif prenant en compte l'année parmi celles 2015, 2016 et 2017, lors de laquelle le revenu était le plus important. Si celui de l'année 2018 y était supérieur.

Les erreurs relevées par ses dirigeants salariés seraient-elles inhérentes à une confusion concernant ce dispositif « anti-optimisation fiscale » ?

L'impact de la “Prime Macron”

Les salariés du privé qui ont bénéficié le plus de la “prime Macron” sont ceux travaillant dans les entreprises de plus de 500 salariés (39 %).

Certaines de ces entreprises n'auraient-elles pas profiter de l'effet d'aubaine que pouvait représenter cette prime défiscalisée, pour réduire les primes habituelles soumises, elles, aux cotisations et prélèvements sociaux ?



Levée de l'embargo - Mercredi 24 Avril 2019 à 06H00

Si le montant des primes Macron et celui des primes versées en 2018 sont peu ou prou les mêmes, ne pourra-t-on pas en déduire que la « prime Macron » aura “coûté” à l'État, un manque de rentrées fiscales ?

Parmi les 29 % de salariés à avoir bénéficié de la « prime Macron », 42 % l'ont entièrement dépensée, 40 % l'ont en partie dépensée et 18 % l'ont mise entièrement de côté.

On notera que parmi les personnes gagnant 3000 € et plus, 23 % ont entièrement épargné cette somme. Contrairement à ceux gagnant moins de 1000 € chez lesquels on n'en trouve aucun.

On peut supposer néanmoins que les sommes dépensées grâce à cette “prime Macron” auront eu un tant soit peu un impact sur la consommation. Suffisamment ?